

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
02/2/10  
DOSSIER N°6720**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA  
LECTURE - SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS  
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX  
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON  
En l'absence de Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA  
LECTURE - SUBVENTIONS**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de  
compétence à la Commission Permanente,*

VU la délibération n°CD2021-04/3/19 du Conseil départemental du 30 avril 2021 adoptant le règlement départemental de développement de la lecture ;  
 VU la délibération n° CD2021-12/2/16 du Conseil départemental du 17 décembre 2021 adoptant le règlement d'aides en faveur du développement de la lecture ;  
 VU le budget de l'exercice,  
 VU le rapport CP2025-02/2/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes, au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : **870,00 €** :

Collectivité	École	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Aide sollicitée
CC Marche et Combraille en Aquitaine	Sannat	Médiathèque Creuse Confluence – site de Chambon sur Voueize	EUROP VOYAGES	345,00 € (3 déplacements, année scolaire 2024/2025)
CC Marche et Combraille en Aquitaine	Rougnat	Médiathèque Auzances	EUROP VOYAGES	210,00 € (3 déplacements, année scolaire 2024/2025)
CC Marche et Combraille en Aquitaine	Mainsat	Médiathèque Auzances	EUROP VOYAGES	315,00 € (3 déplacements, année scolaire 2024/2025)
<b>TOTAL</b>				<b>870,00 €</b>

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65, Article 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres CC Marche et Combraille en Aquitaine.

**Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
 Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**